

Ministère des affaires étrangères
Direction du développement et de la coopération technique
Bureau des politiques agricoles et de la sécurité alimentaire

**LES CAUSES STRUCTURELLES DE L'INSÉCURITÉ
ALIMENTAIRE CHRONIQUE EN AFRIQUE
Études de cas : Éthiopie, Burkina Faso et Zambie**

Rapport

Jérôme Destombes

Valor Consultants

novembre 2003

AVERTISSEMENT : *les analyses et conclusions de ce document sont formulées sous la responsabilité de son auteur et ne reflètent pas nécessairement le point de vue officiel du Ministère des Affaires Etrangères Français*

Liste des abréviations

- ACDI** : Agence canadienne de développement international
- APD** : Aide publique au développement
- CE** : Commission européenne
- CILSS** : Comité inter-états de lutte contre la sécheresse dans le Sahel
- COMESA** : Common Market for Eastern and Southern Africa
- CSLP** : Cadre stratégique de lutte contre la pauvreté
- DIAPER** : Projet diagnostic permanent
- EDS** : Enquête démographique et de santé
- FAO** : Organisation des nations unies pour l'alimentation et l'agriculture
- FEWSNET** : Famine Early Warning System Network
- FIDA** : Fonds international de développement agricole
IFAD : International Fund for Agricultural Development
- IAC** : insécurité alimentaire chronique
- IDH** : Indicateur de développement humain
- IFPRI** : International Food Policy Research Institute
- IMC** : Indice de masse corporelle
- IPH** : Indicateur de pauvreté humaine
- MAE** : Ministère des affaires étrangères
- NPDA** : Nouveau partenariat pour le développement de l'Afrique
NEPAD : New Partnership for Africa's Development
- ODM** : Objectifs de développement du millénaire
- PAM** : Programme alimentaire mondial
WFP : World Food Program
- PIB** : Produit intérieur brut
- PPTE** : Pays pauvres très endettés
- PDDAA** : Programme détaillé pour le développement de l'agriculture africaine
- UEMOA** : Union économique et monétaire ouest-africaine
- VAM** : Vulnerability analysis and mapping unit (WFP)
ACV : Unité d'analyse et cartographie de la vulnérabilité (PAM)

TABLE DES MATIÈRES

Summary	4
Résumé	10
Introduction	17
Chapitre 1	26
La pauvreté : une cause structurelle de l'insécurité alimentaire chronique en Afrique	
A. Piège de pauvreté et insécurité alimentaire chronique : une analyse de la vulnérabilité structurelle des modes de subsistance des populations rurales	27
A1. La distinction entre pauvreté et insécurité alimentaire chronique ou transitoire	27
A2. Une approche des causes de la vulnérabilité structurelle par l'étude des moyens de subsistance des populations	29
B. Le recul de l'insécurité alimentaire chronique passe-t-il par des politiques différenciées de lutte contre la pauvreté structurelle ?	33
B1. Lutter contre l'incidence prévisible de l'insécurité alimentaire chronique : enjeux et instruments	33
B2. La pandémie VIH/SIDA est-elle une cause structurelle d'insécurité alimentaire chronique en zone rurale ?	35
Chapitre 2	37
Diagnostiquer et prévenir l'insécurité alimentaire chronique : une priorité politique ?	
A. Des capacités nationales et régionales de diagnostic de l'insécurité alimentaire chronique inégales et accaparées par la prévention des crises	38
A1. Diagnostics croisés des causes structurelles de l'insécurité alimentaire chronique : quelques points de vue africains	38
A2. Trajectoires comparées de l'Éthiopie, du Burkina Faso et de la Zambie sur le front de l'insécurité alimentaire chronique	39
B. Les stratégies nationales de sécurité alimentaire : des arbitrages politiques favorables à un recul de l'insécurité alimentaire chronique des populations et des régions les plus vulnérables ?	41
B1. L'agriculture vivrière reste un facteur de vulnérabilité alimentaire chronique	41
B2. Les populations et les régions en insécurité alimentaire chronique : quelles marges de manœuvre dans un contexte de libéralisation et de désengagement des États africains de l'agriculture ?	42
Conclusion	44
Références bibliographiques	46
Annexes	50

RÉSUMÉ

1. Objectifs de l'étude

L'étude traite des causes structurelles de l'insécurité alimentaire chronique (IAC) en Afrique sub-saharienne et de la vulnérabilité persistante des sociétés rurales africaines aux risques de pénuries vivrières. Elle exclue les crises alimentaires conjoncturelles provoquées par des chocs physiques ou politiques (sécheresse, destruction des cultures par les insectes, épidémies, conflits).

Alors que le Sahel n'a plus connu de crise alimentaire généralisée et d'épisodes de famines depuis la décennie 1973-1984, l'Afrique de l'est et l'Afrique australe restent exposées à des cycles de graves pénuries vivrières à l'échelle régionale. C'est pourquoi une analyse comparative a été conduite dans trois pays confrontés à une IAC d'ampleur et de nature différentes : l'Éthiopie, le Burkina Faso et la Zambie.

Le premier des Objectifs de développement du millénaire (ODM) est de réduire de moitié du nombre de personnes pauvres et malnutries d'ici à l'année 2015. Le Ministère des affaires étrangères contribue à cet objectif en appuyant un programme multi-bailleurs de soutien au NEPAD dans le secteur agricole et dans la lutte contre la pauvreté. La présente étude contribue à la préparation d'un volet de ce programme qui sera consacré à la sécurisation alimentaire durable des populations vulnérables.

2. Organisation de l'étude

Une grille d'analyse et une typologie des causes structurelles de l'IAC en Afrique ont été élaborées à partir d'une revue de la littérature. Une attention particulière a porté sur l'analyse conjointe de l'insécurité alimentaire et de la pauvreté chroniques en Éthiopie, au Burkina Faso et en Zambie.

Cette grille d'analyse et cette typologie ont structuré les entretiens et le recueil d'informations en Afrique qui poursuivaient trois objectifs : (1) identifier les causes structurelles de l'IAC, et le cas échéant, les caractéristiques de cette vulnérabilité chronique et quelles sont les populations affectées ; (2) dresser un état des lieux de la capacité des systèmes d'information à identifier puis suivre les populations en IAC; (3) esquisser une analyse des facteurs qui bloquent l'application de politiques agricoles et de stratégies de développement rural propices au recul de l'IAC et de la pauvreté structurelle.

3. Contexte et problématique de l'insécurité alimentaire chronique en Afrique

L'IAC se manifeste par des crises de subsistance qui diffèrent trois critères : l'ampleur de leur impact social, démographique et économique, leur durée et leur périodicité, et leur étendue géographique. Les groupes sociaux les plus défavorisés sont confrontés à une situation de rupture courante (par opposition à transitoire) de leur approvisionnement. Une soudure tendue entre deux campagnes agricoles ou une disette localisée, accompagnée d'une cherté des produits vivriers, suffit à les repousser dans un état socio-économique proche de l'indigence.

Les populations les plus vulnérables sont donc confrontées à une situation de crise de subsistance permanente, indifférente aux fluctuations de la disponibilité alimentaire qui

renforcent le piège de pauvreté. Leur vulnérabilité a trois caractéristiques : une sensibilité forte aux risques d'insécurité alimentaire, une faible capacité de minimisation des chocs, et une faible capacité de récupération. Cette vulnérabilité est chronique en raison de sa durabilité. Elle est également structurelle car elle est internalisée par les populations dans leurs stratégies de survie. L'analyse des moyens de subsistance prend en compte cette socialisation de l'IAC. Une situation qui explique pourquoi des paysans sont réticents à une intensification et à une spécialisation de leurs activités agricoles, perçues comme des facteurs de vulnérabilité croissante dans des environnements agro-écologiques et sociaux instables.

Une catégorisation des populations rurales selon leurs expériences chronique ou transitoire de la pauvreté est un préalable nécessaire à l'analyse des causes structurelles de l'IAC. Elle aide à identifier les populations les plus couramment vulnérables et elle traite des facteurs qui privent ces populations d'une capacité de sortie d'une crise de subsistance permanente. Cette catégorisation figure désormais explicitement dans les énoncés de politique de sécurité alimentaire adoptés par certains gouvernements africains. La prise en compte des travaux sur les moyens de subsistance des populations rurales permet d'expliquer la vulnérabilité irréversible des ménages paysans aux pénuries alimentaires. Ces moyens désignent l'ensemble des ressources et des capacités engagées par les populations dans leurs stratégies quotidiennes de survie, en particulier le rôle clef des institutions et des organisations qui régulent l'accès à ces ressources.

Les moyens de subsistance sont classés en trois catégories :

- viable pour les ménages dont les capacités de minimisation et de sortie de l'insécurité alimentaire transitoire sont préservées ;
- vulnérable pour les ménages dont les capacités de minimisation et de sortie sont amoindries : ils sont exposés aux risques conjoints d'insécurité alimentaire transitoire et chronique ;
- indigent pour les ménages dénués de capacités sociales et économiques assurant la viabilité de leurs activités agricoles et une sortie de l'IAC.

Le risque de vulnérabilité chronique à l'insécurité alimentaire dépend tout autant des ressources et des capacités des ménages que des facteurs politiques, économiques et sociaux qui conditionnent l'accès aux ressources (et leur gestion) dans les communautés rurales. Parmi les facteurs propices à l'IAC figurent les conditions agro-écologiques, climatiques et géographiques, les contraintes démographiques (croissance rapide et morbidité élevée de la population), la faible productivité agricole et l'insuffisante valeur ajoutée du secteur vivrier.

L'Afrique reste un foyer historique d'extrême pauvreté et d'IAC. La précarité continue, sinon croissante, des moyens de subsistance des populations rurales composées majoritairement de paysans producteurs et vendeurs de denrées agricoles est l'un des symptômes les plus visibles de la crise des agricultures sub-sahariennes. En 1998-2000, la valeur ajoutée par agriculteur de la région sub-saharienne était inférieure à celle du groupe des pays à bas revenu et à celle de l'Asie du sud. Elle était en chute de 6% par rapport à 1988-1990.

La vulnérabilité des sociétés africaines à l'IAC est à la fois symptôme, cause et conséquence du piège de pauvreté qui frappe les populations du continent. Plus de 24% des pauvres qui vivent dans les régions en développement avec moins de 1\$ par jour sont africains. Le quart des malnutris des pays en développement vivent en Afrique. La région sub-saharienne enregistre la plus forte proportion d'individus en état de malnutrition chronique selon les normes de la FAO, soit 34%. Une proportion relevée en 1998 qui était la même en 1969. Sur la

période 1950-2000, environ 12 millions d'africains ont péri dans des épisodes de famines. Mais plus de 2,5 millions d'enfants de moins de cinq ans décèdent chaque année en raison de l'IAC. La faim quotidienne exempte de crise aiguë à grande échelle mérite donc toute notre attention.

En 1996-1998, la malnutrition frappait inégalement les sous régions africaines. La proportion de malnutris dans la population totale atteignait 16% en Afrique de l'ouest, 42% en Afrique de l'est et en Afrique australe, et 50% en Afrique centrale. En 1997-1999, 63% des malnutris chroniques recensés sur le continent se trouvaient en Afrique de l'est et en Afrique australe, contre 16% en Afrique de l'ouest. L'incidence de la malnutrition infantile grave atteignait 34% en Zambie, 37% au Burkina Faso et 58% en Éthiopie. Cette inégale distribution géographique de l'IAC ne s'explique pas uniquement par celle des conflits et des guerres civiles.

La comparaison entre les indicateurs de consommation alimentaire et les indicateurs d'état nutritionnel révèle deux points cruciaux. Premièrement, en dépit d'une pauvreté de masse et de politiques agricoles inappropriées, les populations africaines répondent activement aux risques d'insécurité alimentaire et en minimisent l'impact. Ce dont témoigne la moindre incidence de la sous-nutrition (solde entre les besoins et les consommations : état nutritionnel) par rapport à la malnutrition (consommation calorique inférieure à une norme minimale pour un état de santé satisfaisant). Deuxièmement, la hausse de la disponibilité alimentaire peut coexister avec l'IAC. Ainsi 23% des Sahéliens souffrent chroniquement de malnutrition et 40% d'entre eux sont confrontés à des périodes d'insécurité alimentaire. Or, le Sahel est parvenu en une génération à réduire très significativement la volatilité de l'approvisionnement alimentaire. Cette composante structurelle demande une grille d'analyse élargie aux déterminants non agricoles de l'IAC.

Deux causes structurelles ont été identifiées. Premièrement, le faible niveau de vie et la précarisation des moyens de subsistance des populations rurales débouchent sur une pauvreté structurelle. Leurs capacités de minimisation des risques alimentaires sont donc amoindries. Deuxièmement, la persistance d'arbitrages politiques, économiques et sociaux qui restent défavorables à la sécurisation alimentaire durable des populations et des régions vulnérables. Cette situation soulève la question de savoir si le recul de l'IAC est un enjeu politique. Ce qui revient à s'interroger sur la volonté des décideurs africains de mettre en oeuvre des politiques de réduction de l'IAC.

4. Lutte contre la pauvreté et recul de l'IAC en Afrique

L'élaboration et la conduite de politiques différenciées de lutte contre la pauvreté structurelle ont été des thèmes récurrents des entretiens avec les autorités locales et les représentants des agences de coopération. L'enjeu de cette problématique est le recul durable de l'IAC dont l'un des instruments est une politique agricole socialement la plus inclusive possible. Les difficultés d'un ciblage différencié entre les populations confrontées à des pénuries vivrières transitoire ou chronique sont importantes. Dans la mesure où la mobilisation de ressources sur ce critère reste aléatoire, des recommandations favorables à des politiques différenciées se sont récemment appuyées sur l'observation de l'incidence prévisible de l'insécurité alimentaire. L'intérêt de cette approche est de déboucher sur des recommandations opérationnelles qui diffèrent selon la vulnérabilité des moyens de subsistance des ménages ruraux. Ce raisonnement s'applique aussi à des zones géographiques.

L'insécurité alimentaire est prévisible pour des populations qui selon la terminologie définie précédemment ont des moyens de subsistance vulnérable ou indigent. Leurs capacités sociales et économiques ne leur permettent plus de minimiser les pénuries vivrières courantes, de mettre un terme à cette précarité alimentaire et d'assurer la viabilité économique de leurs activités agricoles. Ce dernier point est déterminant, en particulier pour les paysans qui exploitent des petites parcelles (les deux premiers quartiles de la population rurale classée selon la superficie par tête cultivent en moyenne 0,20 ha et 0,67 ha en Éthiopie, et 0,79 ha et 1,61 ha en Zambie) dans la mesure où l'accès à une terre cultivable détermine le niveau de revenu et sa diversification. Dans un contexte d'extrême pauvreté de masse, la sortie de l'IAC est compromise par la faiblesse du niveau de vie. La sécurisation alimentaire de ces populations passe par la recapitalisation et la viabilisation des ménages en tant que producteurs (accroître le disponible produit par les unités domestiques) et consommateurs (augmenter le pouvoir d'achat) de produits vivriers. C'est la seule voie pour réduire graduellement leur état de dépendance envers les filets sociaux communautaires, les interventions palliatives des autorités et des agences de coopération telles que les programmes « vivre ou espèces contre travail », et l'aide alimentaire s'ils en bénéficient.

L'insécurité alimentaire est imprévisible pour des populations dont les moyens de subsistance oscillent entre viabilité et vulnérabilité. Elles sont exposées à un risque croissant d'IAC avec la déperdition graduelle de leurs capacités sociales et économiques. Ces ménages disposent de ressources (dont un patrimoine productif agricole) qui leur donnent une capacité de minimisation des pénuries courantes et une viabilité économique à développer. Les instruments d'incitation à la production et d'intégration physique et financière aux circuits marchands s'adressent à ces populations dont les moyens de subsistance ne sont pas indigents. La situation de vulnérabilité initiale détermine donc l'impact ex post des politiques agricoles sur la sécurité alimentaire.

Le faible impact des programmes « revenu contre travail » dans des zones rurales où les marchés vivriers sont difficilement approvisionnés (faible intégration physique aux circuits commerciaux, demande insuffisante liée à un pouvoir d'achat minime) montre la nécessité de traiter conjointement des moyens de subsistance et du contexte local pour réduire effectivement l'IAC. Dans le cas de l'Éthiopie, un pays où l'aide alimentaire et humanitaire d'urgence a capté en moyenne 32% de l'APD totale sur la période 1997-2001, une telle stratégie exige une révision drastique de l'allocation de l'APD vers des appuis structurants.

Les capacités individuelles des ménages dépendent également des ressources dont disposent les communautés. Une étude récente sur les liens entre le revenu des petits producteurs et leur accès à la terre montre que la variation des terres cultivées par tête est largement déterminée par les différences observées entre villages.

La sécurisation alimentaire durable passe donc par la mise en œuvre de politiques structurelles capables de réduire la précarité du niveau de vie et de l'approvisionnement à condition de modifier la donne à l'échelle locale. Cet objectif passe par des politiques agricoles différenciées qui tiennent compte des inégalités de vulnérabilité et de viabilité économique entre les ménages et les espaces ruraux. Par exemple, le ciblage des interventions de la FAO en faveur d'une diversification des systèmes de production zambiens par des cultures céréalières et légumineuses reconnaît implicitement l'inégalité des capacités de sortie de la pauvreté structurelle. Ce programme ne vise que la catégorie des fermiers dits émergents (« vulnérables mais viables ») en raison de leurs compétences et de leur potentiel agricoles. Ces exploitants

échappent à l'indigence. Pour les producteurs indigents, des actions conjointes de recapitalisation et de viabilisation sont indispensables sans lesquelles les politiques agricoles ne modifieront pas leur situation. Certains interlocuteurs ont discuté la pertinence pour les gouvernements et les agences de coopération de cibler les groupes en IAC par des politiques agricoles dont ils ne peuvent bénéficier. Relèvent-ils alors uniquement de politiques sociales qui excluent des interventions différenciées de recapitalisation et de viabilisation agricoles ?

Cette question est soulevée indirectement par deux enquêtes récentes sur la pandémie VIH/SIDA. Elles montrent qu'elle agit moins comme un déterminant de l'IAC en zone rurale que comme un facteur aggravant la pauvreté structurelle et la vulnérabilité alimentaire qui préexistaient à son développement. L'un de leurs plus intéressants résultats révèle que la pandémie est propice à un glissement des ménages ruraux vers des moyens de subsistance indigents caractérisés par l'IAC.

5. Faire de la lutte contre l'IAC un enjeu politique en Afrique

Un bilan des diagnostics existants et des stratégies de réduction de l'IAC soulève la question de la priorité politique accordée à cet objectif en Afrique. Plusieurs interlocuteurs africains ont estimé que les dispositifs de prévention et les enquêtes qui les informent n'expliquent pas la dynamique de l'insécurité alimentaire. Ces outils fournissent aux décideurs politiques et à certaines agences de coopération des informations nécessaires à la mise en œuvre des mesures palliatives aux bénéfices prévisibles. Ils n'expliquent pas la vulnérabilité chronique. Les mesures préventives et palliatives entravent l'élaboration de politiques structurelles. Une contrainte qui justifierait, par exemple en Éthiopie, une programmation pluriannuelle des projets de sécurité alimentaire afin d'éviter une concentration des ressources sur la gestion « annualisée » de crises en fait structurelles.

Ce défaut de diagnostic n'explique pas le déficit d'arbitrages politiques favorables à un recul de l'IAC. Il provient fondamentalement d'une insuffisante valorisation économique du secteur vivrier et du faible poids politique de ses acteurs. Le déficit de demande politique pour une réduction de l'IAC est préoccupant. Il témoigne de la lenteur de l'émergence d'une société civile rurale en position de faire valoir les intérêts de ses membres aux modes de subsistance indigents ou pauvres. La libéralisation du secteur agricole et le retrait des États africains de l'agriculture renforcent cette cause structurelle d'IAC. La question du choix des partenaires africains disposés à partager le regain d'attention de certaines agences de coopération pour une sécurisation alimentaire durable, et capables de mettre en œuvre des politiques cohérentes à cette fin, se pose.

Les décideurs africains ont dressé dans l'ensemble des diagnostics pertinents de l'IAC dans leurs pays. Premièrement, la réduction de la vulnérabilité des populations rurales aux risques de pénurie vivrière relève d'une stratégie multisectorielle de développement agricole et rural. Les régions en IAC réduiront leur déficit alimentaire par une diversification des moyens de subsistance. Deuxièmement, des marges de manœuvre significatives existent pour les gouvernements et les populations dans la mesure où l'IAC a trouvé un terrain fertile dans des contextes d'instabilité politique et de conflits civils (Éthiopie) ou en l'absence de politiques de sécurisation alimentaire durable (Zambie). Néanmoins, le dialogue difficile entre les gouvernements, leurs partenaires extérieurs et les représentants des sociétés civiles témoignent des difficultés de prolonger ces diagnostics par des orientations politiques cohérentes. Les cas

de l'Éthiopie et du Burkina Faso, pourtant confrontés à une IAC de nature et d'ampleur différentes, illustrent cette observation.

La pratique de l'agriculture vivrière comme source principale de revenu reste un facteur de vulnérabilité alimentaire chronique en raison de l'insuffisante valorisation économique, sociale et politique de ce secteur. Les politiques agricoles restent insuffisamment différenciées selon les vulnérabilités des moyens de subsistance des populations rurales pour faire de l'agriculture vivrière un secteur économique viable. Ses acteurs restent donc surexposés à la pauvreté structurelle et à l'IAC. La valorisation des cultures vivrières est entravée par la marginalisation des petits producteurs indigents ou vulnérables. Leurs systèmes de production restent tributaires des conditions agro-écologiques et des aléas climatiques en raison de leur très faible capacité d'investissement. Cette faible articulation entre les systèmes de production et les marchés reflète également un déficit d'incitations et d'opportunités pour ces paysans. Ces contraintes structurelles à un recul de l'IAC sont confortées par le manque de poids politique des populations et des régions vulnérables qui ne parviennent pas à légitimer leurs besoins spécifiques auprès de leurs gouvernements.

La valorisation du secteur vivrier passe par une insertion élargie de l'agriculture dans le secteur marchand. Au Burkina Faso seuls 15% de la production céréalière disponible est commercialisée, une proportion qui atteint 28% en Éthiopie. Une étude récente sur les marchés céréaliers éthiopiens a montré que l'atomisation de l'offre des petits producteurs (faiblesse des organisations paysannes et absence d'une société civile rurale) et la faible intégration des circuits commerciaux à l'échelle nationale (indigence des infrastructures routières et insolvabilité de la demande en zone rurale) favorise le recours à des intermédiaires qui amputent la rémunération des producteurs vivriers confrontés à des coûts de transaction très élevés.

L'agriculture vivrière est l'objet d'arbitrages politiques indifférents à ses potentialités économiques. Or la viabilisation des moyens de subsistance des petits producteurs et le renforcement de leur capacité de sortie de l'IAC passent par des politiques agricoles qui donnent des marges de manœuvre aux populations afin qu'elles retirent des bénéfices de la libéralisation en cours. La stagnation de la productivité des cultures vivrières provient de la pénurie de capital et de la faible capacité d'investissement des producteurs, et non d'un déficit d'opportunités. Cette contrainte de productivité pèse d'autant plus sur les communautés paysannes que l'investissement public tarde à viabiliser les systèmes de production et les zones rurales.

6. Conclusions

Une cause structurelle majeure d'IAC est l'absence d'arbitrages politiques qui conduiraient à trois évolutions propices à une sécurisation alimentaire durable. Premièrement, une hausse des rendements agricoles et de la production vivrière qui minimise la dégradation du capital naturel des paysans. Deuxièmement, le décroisement géographique et la viabilisation économique des régions chroniquement déficitaires et des régions excédentaires sont indispensables à une participation accrue au secteur marchand et à l'intégration des marchés vivriers. Troisièmement, l'amélioration de l'accessibilité des populations les plus vulnérables passe par le renforcement conjoint de leurs capacités institutionnelles, économiques et politiques.

Le recul de l'IAC ne sera pas une priorité débouchant sur des arbitrages sociaux et politiques susceptibles de changer la donne pour les régions et les populations confrontées à une pauvreté structurelle tant que ces dernières ne la légitimeront pas auprès de leurs responsables politiques. En dépit d'une réorientation significative de sa politique de soutien à la sécurité alimentaire vers des actions structurantes depuis 1996, la Commission européenne alloue difficilement ses financements à cette nouvelle approche opérationnelle dans les trois pays étudiés.

La promotion d'approches opérationnelles de réduction de l'IAC passe par un renouvellement du diagnostic des causes structurelles de la vulnérabilité des sociétés rurales africaines aux risques alimentaires. L'identification des populations et des régions chroniquement vulnérables permettrait d'élaborer des politiques agricoles qui prennent en compte la paupérisation et la viabilité relatives des ménages ruraux. Des révisions méthodologiques et opérationnelles s'imposent. Les enquêtes des systèmes d'information sur la sécurité alimentaire doivent intégrer des données (informations qualitatives sur les stratégies d'approvisionnement et estimation de la pauvreté relative des ménages ruraux) et adopter des formats (couverture temporelle des unités domestiques sur plusieurs campagnes agricoles). Le traitement de ces informations aidera à l'adoption de politiques qui sortent du cycle des mesures palliatives à court terme. C'est-à-dire des politiques agricoles et des stratégies de développement rural différenciées, socialement et géographiquement, qui sont indispensables au recul de l'IAC.